

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2008

RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2007-1490 - (n° 780)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1

présenté par
M. Goulard, rapporteur
au nom de la commission des finances

TITRE

Rédiger ainsi le titre du projet de loi :

« Projet de loi de ratification des ordonnances n° 2007-1490, n° 2007-392 et n° 2007-235 et de l'article 3 de l'ordonnance n° 2007-1801, portant actualisation du droit économique et financier et adaptation de diverses dispositions à certaines collectivités d'outre-mer »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

Cet amendement tend à modifier le titre du projet afin de tenir compte de l'extension de son objet à la ratification des dispositions de deux autres ordonnances.